

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 14 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le 14 février à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 8 février 2022 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François (en visio)
- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne (en visio)
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. CAPUT Christophe

Participants non élus :

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. CARLU Jean Baptiste ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame FAUQUENOT a rejoint la réunion après l'examen des deux premiers points de l'ordre du jour. Par conséquent, elle n'a pas participé au vote des points numéro 1 et 2.

Le Président fait un point sur le dernier Conseil Communautaire. Il se félicite d'une bonne participation.

Le Président rappelle aux élus la tenue de deux prochains conseils communautaires le 24 février et le 14 avril.

Il indique que le Conseil de fin Février sera dédié aux dossiers DETR ainsi qu'à la réalisation d'un débat d'orientation budgétaire. Celui d'Avril sera consacré aux comptes administratifs et au vote des budgets.

Il indique que l'étude financière menée par le cabinet KPMG avance bien, il est prévu un rendu du travail courant mars, dont une réunion fin mars qui pourra prendre la forme d'une conférence des Maires, afin de présenter les études sur le bloc communal.

Le Président indique que les dossiers d'investissement avancent bien notamment les travaux d'extension de la maison de santé de Spincourt et les travaux du groupe scolaire de Rouvrois-sur-Othain.

Le dossier de financement du projet d'extension de la maison de santé a été validé au précédent conseil communautaire.

Ordre du jour :

1. Dérogations scolaires.
2. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary Baroncourt.
3. Débat d'orientation budgétaire.
4. Point sur les dossiers en cours.
5. Questions diverses.

1. DEROGATIONS SCOLAIRES

AFFAIRE N° 2022-02-14-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ M. et Mme DI MARCO, domiciliés à AMEL SUR L'ETANG, sollicitant une demande de dérogation pour leurs enfants DI MARCO Chiara et Alessia, à l'école de BOULIGNY.
- ↳ M. LANOIS Kévin et Mme CODARINI Anne-Lise, domiciliés à DOMBRAS, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant LANOIS Alix, à l'école de LONGUYON.
- ↳ M. KESCH Christophe et Mme CHOLLET Emilie, domiciliés à ECOUVIEZ, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant KESCH Eva, à l'école de DAMVILLERS : Avoir avis de l'école de Damvillers en amont.
- ↳ M. FRANCOIS William et Mme PAYO Charlène, domiciliés à SAINT LAURENT SUR OTHAIN, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant FRANCOIS Rose, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse. Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années et une classe fermera à Spincourt à la prochaine rentrée. En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des

services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

Reporte à une séance ultérieure la demande de dérogation scolaire suivante :

- KESCH Eva pour l'école de Damvillers. Un avis de l'école de Damvillers sera sollicité avant la décision des élus.

REFUSE les dérogations scolaires suivantes :

- DI MARCO Chiara et Alessia, pour l'école de BOULIGNY.
- LANOIS Alix pour l'école de Longuyon.
- FRANCOIS Rose pour l'école de Rouvrois sur Othain.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE DE DOMMARY BARONCOURT

AFFAIRE N° 2022-02-14-02

Le Président informe les membres du bureau que l'enseignante de la classe de CM2 de l'école de Dommary Baroncourt a formulé une demande de subvention exceptionnelle.

En effet, sa classe participe à un concours intitulé « Les flammes de l'égalité » dont l'objectif principal est de sensibiliser les enfants à l'esclavage. Dans ce contexte les participants sont invités à mener une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.

Autour d'un travail de mémoire et d'histoire entrepris en classe, il est proposé aux élèves de réaliser une production de forme libre basée sur le thème : « travailler en esclavage ».

Ainsi la production finale serait présentée sous forme de chorégraphie, nécessitant le savoir faire de professionnels du spectacle.

L'enseignante propose deux devis de la compagnie Le Chardon Débonnaire, d'un montant respectif de 2 568,00 et 3 075,60 euros.

Massimo TRINOLI indique que ces demandes de financement sont présentées depuis deux ans auprès de la CCDS dans le cadre de financement de projets pédagogiques.

Or, il existe des dispositifs spécifiques pour le montage de dossiers de ce type.

Il précise que la CCDS soutient déjà divers projets dans lesquels elle est considérée comme un réel partenaire et non pas un simple financeur, notamment dans le cadre du CTEAC.

La CCDS participe notamment au projet : « *CINEDOC 55* » pour les classes de CM1 et CM2 des écoles de Billy et Damvillers, « *la Forêt point de vue d'un champignon* » pour les classes de CP/CE1 et CE2 de Dommary Baroncourt, « *le monument des vivants* » pour les classes de MS/GS/CE1 de l'école de Spincourt.

Vu les statuts de la CODECOM du Pays de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée pour un projet spectacle sur le thème : « travailler en esclavage » et concernant la classe de CM2 (21 élèves),

Considérant les dispositifs de soutien existants dans lesquels la CCDS est déjà associée,

Considérant que la CCDS ne dispose pas des moyens financiers suffisant pour soutenir toutes les demandes qui lui sont adressées,

Après en avoir délibéré, le bureau refuse le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de Dommary Baroncourt.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle les grandes lignes de la conjoncture nationale et internationale qui laisse paraître de fortes tensions sur les prix des matériaux et de la fourniture d'énergie.

Le Président brosse ensuite un détail relatif aux données de la CCDS.

I. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS POUR LA CODECOM EN 2022

1) *Recettes de fonctionnement*

- l'enveloppe DGF serait stable par rapport à 2021 :
 - DGF d'intercommunalité perçue en 2021 : 399 492€
 - DGF de compensation perçue en 2021 : 64 794€
- Le FPIC est attribué aux collectivités bénéficiaires suite à un calcul prenant divers critères dont le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal notamment. La CCDS devrait normalement être bénéficiaire, toutefois l'effort fiscal agrégé étant passé en dessous de 1 en 2021, exactement à 0,999823, elle se retrouve exclue du dispositif. Un mécanisme est toutefois prévu afin de lisser, sur deux ans, la perte du FPIC. Ainsi, de 258 985€ en 2020, le montant du FPIC est passé à 129 493€ en 2021 et devrait donc être de 0€ en 2022.
- A taux constants, les produits des taxes locales devraient être revalorisés de 3,4%, en raison de l'augmentation mécanique des bases prévues dans la Loi de Finance 2022. Les produits issus des impôts directs locaux se sont élevés à 1 444 129€ (TH, TF, TFNB et CFE). La CVAE s'est élevée à 167 804€, la TASCOM à 2 620 € et l'IFER à 46 317€. Toutefois une attention particulière devra être portée sur les recettes fiscales liées aux entreprises (CVAE, TF et CFE). Effectivement, les diverses mesures prises par l'Etat afin de faire baisser les impôts de production engendrent des transferts entre les recettes perçues via les impôts directs locaux et les allocations compensatrices versées par l'Etat aux collectivités dans le cadre de ces mesures fiscales. Ainsi la CFE perçue par exemple est passée de 150 164€ en 2020 à 112 289€ en 2021 mais avec le versement d'une

attribution de compensation de 69 374€. Il en va de même pour la TF pour les locaux industriels pour lesquels la CCDS a perçue 39 604€ d'allocations de compensation en 2021.

- La fraction de TVA nationale devrait augmenter de 5,4% du fait de la forte reprise de la croissance du Pays, le montant perçu en 2021 était de 998 093 €.
- La redevance de fonctionnement de la FUCLEM se montera à 101 338,00 euros.
- Produits exceptionnels : ces recettes sont par définitions non pérennes :
 1. Vente de la maison d'Amel pour un montant de 50 000 €.
 2. Vente des terrains du lotissement de Spincourt pour un montant total de 204 896 €.
- Une analyse devra être réalisée sur le produit des services au regard de l'impact de la crise sanitaire sur les fréquentations (restaurations scolaires, services périscolaires et extrascolaires, structures Petite Enfance). Par conséquent, une baisse de produit est attendue dans le compte administratif 2021. La tendance devant se poursuivre sur l'exercice 2022 à moindre mesure. Les premiers chiffres, non encore consolidés issus de la comptabilité, permettent d'envisager des recettes estimées à 391 396,83€ contre 422 764€ récoltés en 2019.

2) Dépenses de fonctionnement

➤ Charges de personnel

Hors l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) correspondant aux variations généralement à la hausse de la masse salariale (ancienneté, rémunération augmentant avec l'âge, progression dans la qualification des emplois), les prévisions montrent une augmentation du volume de la masse salariale.

Celle-ci s'explique en grande partie par la hausse du SMIC liée à l'inflation (hausse d'Octobre 2021 et de Janvier 2022). Afin de ne pas créer une stagnation de traitement des agents de catégorie C, et dans le cadre d'une revalorisation des plus bas salaires, une refonte des grilles des agents de catégories C est entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2022. Pour la CCDS, considérant le nombre d'agents concernés, la hausse de la masse salariale liée à cette question est estimée à 22 813,97€ sur l'année.

Afin de soutenir ses projets de développement et œuvrer dans la mise en place de ses orientations stratégiques, des recrutements seront nécessaires. Ainsi il est prévu, le recrutement :

- d'un technicien territorial au poste d'économiste de flux dans le cadre de l'AAP SEQUOIA (poste financé à 50%).
- d'un conseiller numérique (forfait de 25 000€/an sur deux ans attribué par l'Etat pour financer le poste).
- le recrutement du responsable du pôle patrimoine est déjà acté (agent en place depuis Avril 2021) via le dispositif Accélérateur de Transition (financement du poste à hauteur de 30 000€/an sur trois ans).

Ces recrutements représentent une hausse probable de 100 000€ environ de la masse salariale. L'ensemble de ces postes seront cependant financés via divers dispositifs.

➤ Action de soutien aux professionnels de la restauration.

Dans le cadre de la crise sanitaire et pour soutenir ses restaurateurs durement impactés lors des divers confinements une aide exceptionnelle avait été mise en place. En 2021, deux dossiers ont ainsi été validés pour un montant de 1 664,50€. Cette aide ne devrait pas être reconduite en 2022.

➤ *OPAH*

L'étude pré-opérationnelle est actuellement en cours et devrait bientôt permettre de dégager les axes prioritaires retenus pour aider les habitants du territoire à rénover leur logement. L'étude pré-opérationnelle qui sera facturée sur l'exercice 2022 est chiffrée à 33 375,30€ TTC, financée par l'ANAH à 50% et par la Région Grand Est.

Une convention sera alors passée avec l'ANAH et les partenaires de la CCDS courant 2022 afin d'entrer dans la phase opérationnelle : soutien financier aux projets des particuliers. Sur la base d'une estimation de 33 dossiers par an, le montant des aides qui seraient à mobiliser par la CCDS, en sus des autres partenaires financiers, serait de 65 500 €.

Ces financements seront reconduits durant 3 ans. Montant auquel il conviendra d'ajouter la prestation de suivi animation de l'opérateur, prestation estimée à 73 735,20€. Des aides de l'ANAH seront mobilisées pour prendre en charge une partie des honoraires de l'opérateur.

➤ *Charges supplémentaires*

L'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières (carburant, électricité, produits alimentaires, ...) va fortement impacter le budget malgré les efforts menés par la collectivité dans ses politiques d'achat pour essayer de contenir certains de ses coûts (groupement de commandes d'électricité et de gaz avec le Grand Nancy, acquisition de fournitures et autres marchandises via l'adhésion à des centrales d'achat,...).

Ainsi par exemple pour le gaz de ville qui alimente plusieurs bâtiments de la CCDS sur la commune de Damvillers, en partant d'une consommation annuelle de référence identique, les coûts de chauffage devraient s'envoler en passant de 34 538,81€ à 65 695,37€. La hausse devrait être encore plus forte sur l'électricité, une estimation des coûts est en cours.

Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire a inmanquablement pesé sur certains frais de fonctionnement : produits d'entretien, équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique,...). Dépenses en matériel informatique pour le télétravail des agents administratifs.

➤ *BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES*

Le budget annexe est lui aussi soumis à de fortes contraintes budgétaires. La réglementation étant en constante évolution est nécessite une réelle adaptation du service pour y répondre. La hausse exponentielle de la TGAP va notamment avoir un impact majeur sur les coûts de fonctionnement.

La CCDS a déjà pris une mesure pour essayer de maintenir l'équilibre budgétaire via une hausse de 4€/semestre par habitant de la redevance mais ceci ne sera probablement pas suffisant pour équilibrer le budget.

BILANS ET PLAN D'ACTIONS

➤ *Bilan*

L'année 2022 s'annonce tout aussi particulière que les deux précédentes. Le fort rebond de l'économie liée à un phénomène de rattrapage engendre de fortes tensions sur les prix.

Ces fortes hausses pourraient perdurer dans le temps. Elles impactent, avec les autres augmentations, les marges de manoeuvre de la collectivité pour mener ses projets et assurer ses services avec un budget constant.

De plus, dans le même temps les recettes sont-elles impactées notamment par la perte du FPIC.

➤ *Actions envisagées*

- ✓ Une étude prospective réalisée par le cabinet KPMG concernant les finances de l'intercommunalité est en cours. Une partie du travail de KPMG portera sur l'analyse de la situation budgétaire des communes. Ce travail permettra de mener une réflexion sur la redéfinition éventuelle d'un nouveau pacte financier.

D'autre part, l'étude fera l'objet d'une analyse de l'adéquation financière entre les charges de fonctionnement et le programme pluriannuel d'investissement de la collectivité.

Enfin le cabinet d'étude recherchera les différentes options à envisager pour que la collectivité soit de nouveau bénéficiaire du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Les résultats de cette étude sont attendus à la fin du mois de février/début mars et serviront de base à l'élaboration du budget 2022.

- ✓ Une action menée sur le thème de la transition écologique et énergétique semble s'imposer afin de ne plus être soumis aux hausses des coûts de l'énergie. Ainsi un pôle patrimoine a été mis en place en 2021 avec le recrutement d'un agent expérimenté en la matière. Afin de mettre sur pied un réel plan d'action, la CCDS a candidaté à deux appels à projets :

- Accélérateur de Transition, portée par l'ADEME,
- Séquoia, portée par la FNCCR,

Ces deux dispositifs permettront de financer des postes d'agents spécialisés ainsi que du matériel.

- ✓ Renforcement de l'analyse et de l'optimisation des contrats de la CCDS

II. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS NOUVEAUX DE LA CODECOM EN 2022

Outre des investissements déjà prévus de longues dates et qui apparaissent comme nécessaires pour assurer le développement du territoire et maintenir une réelle qualité de vie, la CCDS doit tenir compte du contexte actuel et des évolutions structurelles lourdes pour définir sa stratégie d'investissement. Elle pourra ainsi s'appuyer sur le plan de relance et sur le PTRTE.

En matière de transition énergétique la CCDS a déjà réalisé plusieurs opérations et certaines sont encore en cours. Leurs objectifs sont de limiter les coûts de fonctionnement de la CCDS.

1) *Rénovation des matériels d'éclairage public*

Le marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public attribué en fin d'année 2020 entame sa quatrième année, celle-ci devrait se concentrer sur la commune de Damvillers, dernière commune de l'ex-CCRD sur laquelle il reste des sources lumineuses ne répondant plus aux normes actuelles et énergivores. Ce marché est assorti d'un contrat d'entretien. Des travaux liés à l'enfouissement des réseaux de certaines communes seront appuyés par la CODECOM.

2) Aménagement des équipements scolaires

- Géothermie au groupe scolaire de Rouvrois sur Othain. Dernière phase de l'opération de rénovation globale du groupe scolaire qui sera, elle, terminée au premier trimestre 2022. Elle vient parachever cette opération d'envergure en offrant au site, une source de chaleur renouvelable et non émettrice de gaz à effet de serre. Le projet de géothermie représente une dépense de 120 279€ soutenus à 36 083€ par l'Etat et 53 181€ par la Région Grand Est. Pour mémoire, le projet de rénovation et d'isolation du groupe scolaire s'élève lui à 919 958,94€ HT financé à 696 947,75€.
- Groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé : L'architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre de la construction d'un groupe scolaire neuf à Mangiennes à été recruté. Le marché de construction pourra donc être lancé cette année. Néanmoins, le démarrage des travaux sera réalisé sous réserve de l'obtention de financements suffisants. Ainsi l'estimation actuelle du projet est en cours de finalisation. Il sera très probablement nécessaire de scinder le dossier en plusieurs tranches auprès des financeurs pour assurer un financement maximal.
- Equipement numérique interactif des salles de classe : L'ensemble des classes de primaires du territoire sera doté d'ENI pour un montant de 136 916 €. Il s'agit d'équiper l'ensemble des écoles d'un écran tactile interactif numérique sur pied et d'un poste de travail mobile connecté. Pour financer cet investissement, la CCDS a été lauréate de l'appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires, dans le cadre du plan de relance et se verra attribuer la somme de 64 880€.
- Equipement des restaurants scolaires : les cantines scolaires du territoire pourront bénéficier de nouveaux matériels pour traiter des produits frais, diversifier les sources de protéines ainsi que d'outils de réduction du gaspillage alimentaire. La CCDS a ainsi pu bénéficier de l'appel à projet relatif au plan de soutien à certaines cantines scolaires en milieu rural lui octroyant un financement de 84 262€ pour un budget d'investissement estimé à 90 244,34€ HT;

3) Création de deux logements à l'étage du commerce de Damvillers

L'étage du bâtiment où se situe le commerce appartenant à la CODECOM va faire l'objet d'une rénovation pour y créer deux logements indépendants du commerce. L'objectif est de rendre le commerce indépendant des logements pour permettre leur location. Les financements sont déjà actés. Ce projet permettra à la CCDS de dégager des loyers pour abonder ses recettes de fonctionnement

Le montant du projet est estimé à 202 305€ HT financés à 77 116€.

4) Extension de la micro-crèche de Damvillers

La capacité d'accueil de la micro-crèche actuelle est saturée, ce qui pose de réels soucis dans l'offre de garde de jeunes enfants des parents du territoire. Le projet qui vise un agrandissement des locaux doit permettre de passer de 10 à 15 places.

Le projet est estimé à 214 565,95€ HT, un dossier de subvention CAF a déjà été déposé pour un montant de 137 600€, un dossier complémentaire sera déposé dans le cadre de la DETR 2022 pour 34 052€ afin d'essayer d'atteindre les 80% de subvention.

5) Projet 1001 gares

Aménagement de la gare de Dommary Baroncourt pour y créer un tiers lieu.

Suite à la crise sanitaire il a été très difficile de permettre une concertation large et la création d'une émulation autour du projet.

Il semble nécessaire de prévoir une réorientation du projet initial pour apporter de nouveaux services aux habitants et ne pas perdre les financements obtenus. Une maison des transitions est à l'étude en lien avec les services du Pays de Verdun. Le montant du projet est estimé à 203 167,94€ HT pour un montant de subvention de 136 747,84€.

6) GEMAPI

Après plusieurs années d'étude, la phase opérationnelle devrait débuter cette année.

7) Rénovation de la boulangerie à Dommary Baroncourt

En fonction des porteurs de projet éventuels, il sera nécessaire de prévoir des aménagements des locaux.

Des crédits budgétaires seront prévus pour permettre ces travaux d'agencements.

Un loyer sera mis en place pour permettre le financement des dits-travaux.

8) Déploiement de la FIBRE OPTIQUE

La CCDS participe au déploiement de la fibre dans le cadre de la concession LOSANGE pilotée par la Région Grand Est.

Ce financement, venant en complément de ceux de la Région et du GIP Objectif Meuse, permet d'offrir aux habitants la gratuité du raccordement de la fibre optique dans leur habitation.

La participation est fixée à 50€ par prise soit un montant total de 244 850€. Elle s'étale sur 4 ans, soit 61 212,5€ par an. 2022 sera la troisième année de participation.

9) Programme de voirie

Le programme de voirie 2022 sera contenu, en fonction des opérations d'investissement déjà chiffrées et des entretiens nécessaires pluriannuels (fauchage, réparations et dérasements).

10) Extension de la maison de santé à Spincourt (budget Annexe)

Les travaux d'extension de la maison de santé sont en cours et devraient être terminés au cours de l'année 2022. Ils représentent un budget de 981 128€ HT pour un niveau de subventionnement de 686 789€.

Ils permettront l'accueil de nouveaux praticiens et une hausse des revenus locatifs pour la CCDS. Le montant du loyer sera défini pour permettre un recouvrement de l'autofinancement financé par un emprunt à moyen terme.

11) Création d'un lotissement à Dommary Baroncourt (budget Annexe)

Le lotissement devrait débuter en 2022. Le montant des travaux sera couvert par la vente des parcelles à bâtir. Le montant du projet est estimé à 436 122€ TTC.

III. NIVEAU DE LA DETTE

Le montant du capital restant dû de l'ensemble des emprunts est de 1 877 449,42€ au 1 Janvier 2022, il était de 2 111 864,90€. Aucun emprunt à moyen-long terme n'a été contracté en 2021 sur le budget général.

3 emprunts arrivent à échéance en 2022 représentant 81 859,03€ de montant annuel d'échéance. Ceci devrait permettre de contracter un nouvel emprunt sans alourdir le niveau d'endettement de la CCDS.

Un prêt moyen terme a été réalisé en 2021 sur le budget Maison de santé de Spincourt d'un montant de 300 000€ afin de financer la partie autofinancement du projet. Le montant du loyer sera calculé pour permettre un remboursement de l'annuité d'emprunt. Sa durée est de 25 ans.

Toutefois, dans le cadre du financement de ces projets d'investissements, deux prêts relais d'un montant de 500 000€ ont été réalisés : un sur le budget principal et un sur le budget de la maison de santé de Spincourt.

4. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

➤ **Développement économique :**

- ZAE de Damvillers : un projet d'extension d'une entreprise implantée sur la zone est envisagé. Des études écologiques sont menées par la CCDS afin de voir l'état des terrains.

- Boulangerie Dommary-Baroncourt : les porteurs de projet ont abandonné du fait du manque de financement et d'apports personnels. Des contacts sont en cours avec d'autres prospects.

Une réflexion est à mener concernant la fourniture de services aux habitants qui se trouvent dépourvus de certains produits de premières nécessités.

Des projets de déploiement de distributeurs sont en réflexion, il sera intéressant de mener une veille à ce sujet

5. QUESTIONS DIVERSES.

- M. HAUPTMANN indique qu'un accident a eu lieu sur la route Merles-sur-Loison/Saint-Laurent-sur-Othain.
M. TRINOLI rappelle que la CCDS n'a pas le pouvoir de police, aussi il propose de mener une concertation entre élus et services intercommunaux pour définir les routes dangereuses et afin d'envisager une liste de secteurs où une limitation de vitesse serait nécessaire.
- Le dossier d'évolution de l'ancienne gendarmerie de Damvillers en MECS, porté par le Département avance. Les marchés de travaux sont en cours de consultation.
- Une commission OM sera prévue prochainement pour discuter de l'évolution des tarifs face aux hausses à venir qui seront importantes. Les tarifs de la redevance du territoire restent parmi les plus bas de Meuse.

La séance est levée à 20 H 45.

Ordre du jour :

1. Dérogations scolaires.
2. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary Baroncourt.
3. Débat d'orientation budgétaire.
4. Point sur les dossiers en cours.
5. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne		MAZET Thierry	
BRELLE François	Visio	MICHELS Julien	
BERTIN Célia		MISSLER Jean Marie	
CAPUT Christophe	Exc	PERIGNON Alain	
CARLU Jean-Baptiste		POSTAL Anne	
FAUQUENOT Evelyne	Visio	PROT Patrice	
GEORGES Denis		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		TRINOLI Massimo	
JACQUE Philippe			

